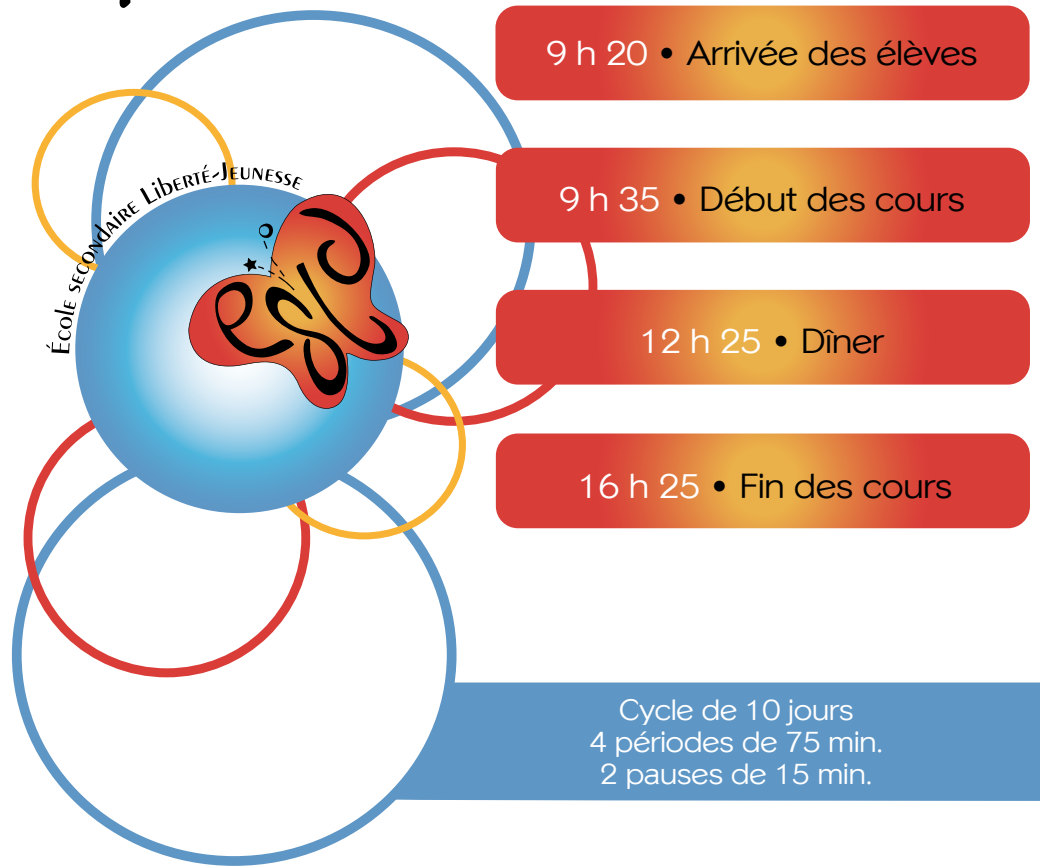


ÉCOLE SECONDAIRE LIBERTÉ-JEUNESSE

• Horaire •



L'École secondaire Liberté-Jeunesse et son volet alternatif :

- Des périodes décloisonnées au choix de l'élève
- Des périodes projets
- Des groupes-conseil
- Une relation enseignant-élève
- Une pédagogie humaniste
- Des apprentissages coopératifs
- Un engagement concret de tous les partenaires
- Des élèves au cœur de la réussite
- Un parlement étudiant
- Le développement du rayonnement personnel
- Une implication parentale
- Une équipe de direction, des enseignant(e)s, du personnel non enseignant



• Mission •



INSTRUIRE • SOCIALISER • QUALIFIER

L'École secondaire Liberté-Jeunesse offre un volet alternatif axé sur le développement intégral du jeune.



• Historique •

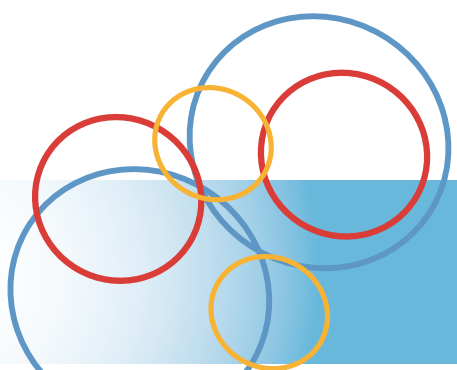
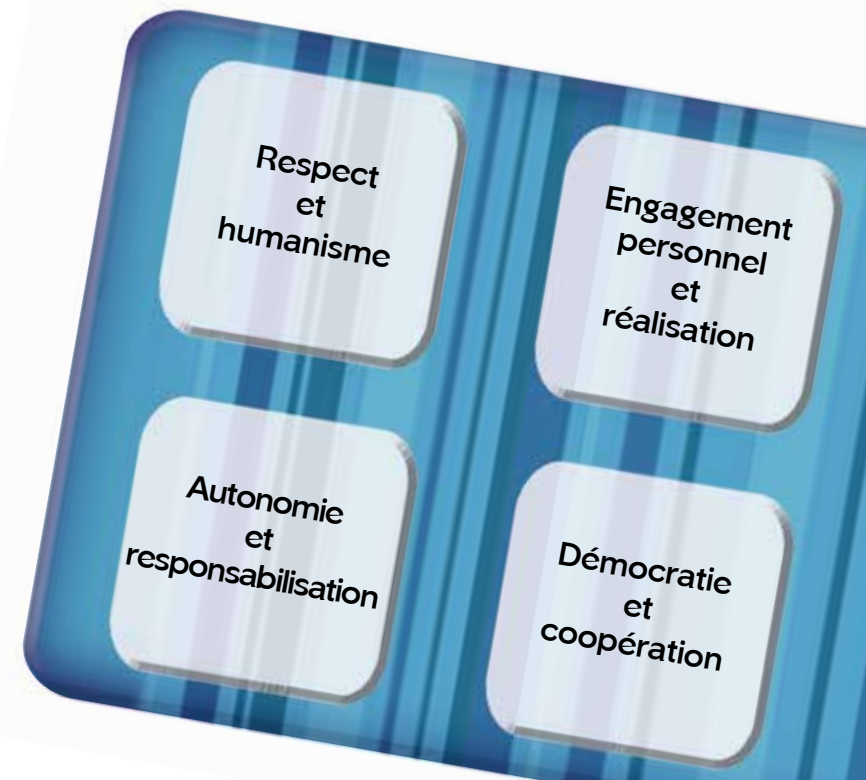
Depuis 1993 se vit au sein de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) un projet éducatif particulier : une **école alternative au secondaire** dont les caractéristiques s'inspirent des assises de toute école alternative :

- des choix offerts à l'élève par des périodes décloisonnées
- la conception de projets d'élève
- le développement intégral du jeune
- la coéducation par l'implication des parents.

L'école reçoit aussi des élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire du régulier ainsi que des classes d'adaptation scolaire.

Le projet alternatif de l'école secondaire Liberté-Jeunesse est accessible à tous les élèves de la CSSMI qui demeurent à l'ouest de l'autoroute 13.

• Valeurs du rayonnement personnel •



Volet alternatif

Au moment de compléter son effectif pour l'année scolaire suivante, en respectant le bassin de son école, la direction procède à la sélection des élèves parmi les demandes d'inscription reçues selon l'échéancier et la procédure publiés par la Commission scolaire, en appliquant, dans l'ordre, les critères suivants :

L'élève doit être en réussite au bulletin de la dernière année complétée dans chacune des matières suivantes : français et mathématique.

Critères de continuité pour les élèves de notre école

1. L'élève qui, au moment de l'inscription, fréquente une autre école alternative de la Commission scolaire.
2. L'élève dont la fratrie fréquentera, pour l'année scolaire visée pour la demande d'inscription, le projet alternatif de l'école Liberté-Jeunesse.
3. L'élève dont la fratrie a déjà fréquenté le projet alternatif de l'école Liberté-Jeunesse.
4. L'élève qui, au moment de l'inscription, fréquente une école alternative d'une autre commission scolaire.
5. L'élève dont le parent a assisté à une rencontre d'information, a pris connaissance des obligations et a adhéré au projet éducatif de l'école et à la philosophie qui le sous-tend.

Pour l'application de chacun des critères, si le nombre de demandes d'inscription dépasse le nombre de places disponibles, le processus de sélection par tirage au sort devant témoins, dont au moins un parent, est appliqué.

Critères de continuité pour les élèves de notre école

1. Obtenir une évaluation positive (code vert ou jaune) au dernier Rayonnement de l'année scolaire dans chacune des paires de valeurs. Advenant le cas où un élève obtient une évaluation négative (code rouge) à au moins une paire de valeurs de ce dernier rayonnement, il sera retourné à l'école de son aire de desserte dès l'année scolaire suivante.

Critères de continuité discriminants pour les élèves de notre école

1. La direction se réserve le droit de refuser toute réinscription au Programme alternatif à tout élève dont les parents ne respectent pas le nombre d'heures de coéducation et d'implication parentale prévu au Contrat d'engagement à l'alternatif.
2. La direction se réserve le droit de refuser toute réinscription au Programme alternatif à tout élève pour qui elle considère que la poursuite dans le Programme alternatif compromet sa réussite scolaire et/ou sa diplomation.

Le non-respect de l'engagement pourrait entraîner une réévaluation du dossier de l'élève et donc du choix d'école.

L'engagement

- L'élève doit s'engager dans des projets école dans une perspective communautaire et coopérative.
- Il doit adhérer aux valeurs du milieu et s'attendre à être évalué quant à son rayonnement personnel.
- La famille doit s'engager à donner 10 heures de présence à l'école durant l'année.

Activités parascolaires



Basketball



Volleyball



Badminton

et autres



Improvisation



Club de ski



Un milieu vivant

Environnement

Médias

Expo-Sciences

Vivre ensemble

Arts plastiques

Entrepreneuriat

Santé et bien-être

Sports

Voyages

Parlement étudiant



Art dramatique

Radio étudiante

Autres

Près de 650 élèves
De la 1^{re} à la 5^e secondaire
Volet Alternatif
De la 1^{re} à la 2^e secondaire
Régulier



École secondaire Liberté-Jeunesse
2919, boul. des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
(Québec) J0N 1P0
(450) 623-4666, poste 5031
<http://sites.cssmi.qc.ca/libjeu/>